

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

ADIL 33 - Programme Local de l'Habitat - Convention d'Objectifs CUB/ADIL
 Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux
 pour l'année 2012
 Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ADIL 33, dont la CUB est membre, est subventionnée par la CUB au titre de ses missions définies par la circulaire du 10 septembre 1975, en tant que « Centre d'Information sur le logement ayant le caractère d'un service public d'intérêt général ». L'ADIL 33, créée également en 1975, s'adresse ainsi aux usagers, à qui elle donne, gratuitement, par l'intermédiaire de ses permanences physiques et téléphoniques, des informations et des conseils personnalisés en matière de logement, et constitue un outil de relais de proximité et d'expertise de la demande en logements auprès des pouvoirs publics.

L'ADIL 33 est également soutenue par la CUB depuis 2003 en tant qu'acteur favorisant la mise en œuvre des objectifs et du programme d'actions du PLH communautaire. Elle participe à la mise en œuvre de deux axes stratégiques communautaires :

- Permettre à tous un parcours résidentiel de qualité et adapté à leurs besoins ;
- Construire une politique d'habitat communautaire partagée.

La participation financière de la CUB s'est élevée à 114 000 euros pour 2011.
Il est proposé de reconduire cette subvention pour l'exercice 2012.

1. Présidence de l'ADIL 33 : information

Compte tenu des usages qui instituent une présidence tournante au sein de l'ADIL 33 tous les 3 ans, la CUB a pris la présidence de l'association au mois d'octobre 2012, en la personne de Madame Conchita Lacuey, représentante de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les instances de l'ADIL 33.

2. Eléments de bilan de l'activité 2011

2.1 Les faits marquants de l'année 2011

➤ L'ouverture du site internet de l'ADIL 33

Ce nouveau moyen de communication a déjà permis une plus large diffusion des informations fournies par l'ADIL 33 sur le département. Le nombre de visiteurs a été de 20 700 en 2011.

Ce site facilite également les demandes d'informations des usagers : en 2011, l'ADIL en a reçues environ 700 par ce canal.

➤ **Une étude spécifique sur le prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) en gironde en 2011**

Cette étude a pour objet d'exposer les impacts du PTZ+ 2011 sur la capacité d'emprunt des ménages girondins.

Ce dispositif vise à accorder une aide variant selon plusieurs critères dont celui du coût de la construction. Plusieurs zones sont définies : plus la commune est urbaine, plus le montant de l'aide est important. L'ensemble des communes de la CUB est situé en zone B1, c'est-à-dire le plus urbanisé.

L'étude conclut que sur le territoire girondin et plus particulièrement sur la CUB, l'aide apportée par le PTZ+ est insuffisante pour compenser la différence entre la capacité d'emprunt des ménages et les prix du marché. Par conséquent, les candidats à l'accession se tournent plutôt vers les zones rurales.

L'étude détaillée est présentée en annexe 1.

2.2 Le bilan d'activité global

- **La fréquentation de l'ADIL 33** est stable par rapport à 2010 (environ 30 000 consultations par téléphone, courriers et entretiens aux permanences). 64% des demandes sont issues de la CUB et 97% sont des particuliers. Si la majorité des demandes émane d'usagers locataires, la part des propriétaires bailleurs est en augmentation. Plus de 80% des consultations portent sur les rapports locatifs.
- Si la mission initiale de l'ADIL 33 est l'information personnalisée et gratuite du public sur ses droits et obligations en matière de logement et d'habitat, elle mène également des **actions auprès des publics en difficulté** notamment la prévention des expulsions locatives :
 - renseignements des locataires, bailleurs privés, travailleurs sociaux et autres partenaires confrontés à des impayés de loyers à toutes les phases de la procédure : 4602 consultations sur ce thème dont 81% sur la CUB, ont été traitées en 2011.
 - traitement de 573 assignations de ménages non suivis par les services sociaux.
- En ce qui concerne **l'accession à la propriété**, l'ADIL 33 a renseigné 5 625 usagers sur ce sujet en 2011.
- En matière de **communication**, l'ADIL 33 a participé à :
 - de nombreuses instances locales (PDALPD, CRH, PLH de la CUB, CLAH ...),
 - des actions de formations et d'information (Chambre des métiers, CAF, Crédit Mutuel ...),
 - des salons et forums pour diffuser ses informations.

Les données détaillées du bilan d'activité 2011 sur la CUB sont présentées en annexe 2.

3. Perspectives 2012 et contenu de la convention d'objectifs 2011

Les objectifs de l'ADIL 33 pour l'année 2012, s'articulent autour de 4 axes de travail :

AXE 1 - Accueillir, informer et orienter le public sur les questions relatives au logement

AXE 2 - Permettre un parcours résidentiel des ménages de qualité et adapté aux besoins

AXE 3 - Construire une politique d'habitat communautaire partagée

AXE 4 - Le dispositif de suivi du PLH – la révision du PLH

Le détail de ces axes de travail est présenté dans la convention annexée à cette délibération.

4. La participation de la Communauté Urbaine :

L'action de l'ADIL 33 étant primordiale pour une mise en œuvre cohérente de la politique de l'habitat de la CUB, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2012.

Cette année, l'ADIL 33 a sollicité une subvention de 116 280 € soit une hausse de 2 % par rapport à 2011. Compte tenu du fait que le budget de l'association est excédentaire, il est proposé de ne pas augmenter la subvention cette année par rapport à l'exercice 2011, et d'accorder une subvention de fonctionnement de 114 000 €.

Le Budget prévisionnel 2012 de l'ADIL (en euro) se décompose ainsi :

Dépenses		Recettes	
		<u>Subventions de fonctionnement :</u>	
Charges de personnel	795 267	<i>Conseil Général 33</i>	238 517
Achats et charges externes	205 057	<i>PDALPD/MOUS ETAT</i>	32 000
Impôts et taxes	77 133	<i>CUB</i>	116 280
Dotations	57 634	<i>COMMUNES – CDC</i>	6 005
		dont	<i>MINISTERE</i>
			130 077
			<i>C.G.L.L.S.</i>
			24 851
			<i>U.E.S.L.</i>
			355 154
			<i>BANQUES/ETABLISSEMENTS FINANCIERS</i>
			9 885
			<i>SACICAP</i>
			36 768
			<i>MSA GIRONDE</i>
			3 090
			<i>CAF GIRONDE</i>
			59 752
			<i>E.S.H.</i>
			40 753
			<i>O.P.H.</i>
			31 048
			<i>DIVERS</i>
			28 471
		Autres Produits	22 440
Total	1 135 091	Total	1 135 091
		Résultat	0

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des collectivités territoriales,
VU la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/1 2/2001 approuvant le PLH,
VU la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/0 2/2003 adoptant l'avenant PLH,
VU la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/0 7/2007 approuvant le PLH modifié.
VU le courrier de demande de subvention de l'ADIL 33 en date du 2 juillet 2012.

ENTENDU le rapport de présentation

Considérant que l'activité de l'ADIL 33 contribue à la mise en œuvre du PLH de la CUB

DECIDE

Article 1 :

le versement en 2012 d'une subvention de 114 000 euros à l'association ADIL 33 au titre de son programme d'actions 2012

Article 2 :

de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- CRB UE00 du budget de l'exercice en cours

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Mme Lacuey ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012</p>

Mme. VÉRONIQUE FAYET